

Depuis quelques décennies déjà, le vocabulaire concernant la famille a évolué.

Ainsi en fut-il de l'allocation d'orphelin devenue l'allocation de soutien familial.

Cette modification sémantique prenait en compte le développement d'une forme de famille associée jusqu'alors quasiment à la seule situation de veuvage. C'est alors également qu'apparut l'expression « famille monoparentale ».

La Seine-et-Marne, comme le reste du territoire Français, n'a pas échappé à cette situation. Mais entre les ressentis, les impressions ou les certitudes de chacun et la réalité, qu'en est-il ? L'UDAF de Seine-et Marne a voulu savoir ce qu'il en était sur notre département ; elle a donc initié à cet effet, l'enquête ; basée sur des données tant quantitatives que qualitatives ; dont vous trouverez les résultats dans ce document.

Nous vous en souhaitons bonne lecture !

SOMMAIRE

Présentation : p 5

L'étude quantitative :..... p 6

Données de cadrage pour la France métropolitaine : p 6

Données de cadrage pour le département de
Seine et Marne :..... p 8

Les constats issus de l'étude quantitative : p 9

- *La monoparentalité n'est pas un phénomène homogène* p 9
- *La monoparentalité est massivement féminine* p 10
- *La monoparentalité est majoritairement le résultat
d'une situation de rupture conjugale* p 11
- *Les situations de célibat réel augmentent de façon significative* p 12
- *Au plan départemental comme au plan régional et national,
la monoparentalité est plus importante dans les zones urbaines
que dans les zones rurales* p 13

L'enquête qualitative p 15

Le parcours de vie des personnes et
leurs représentations de la famille p 16

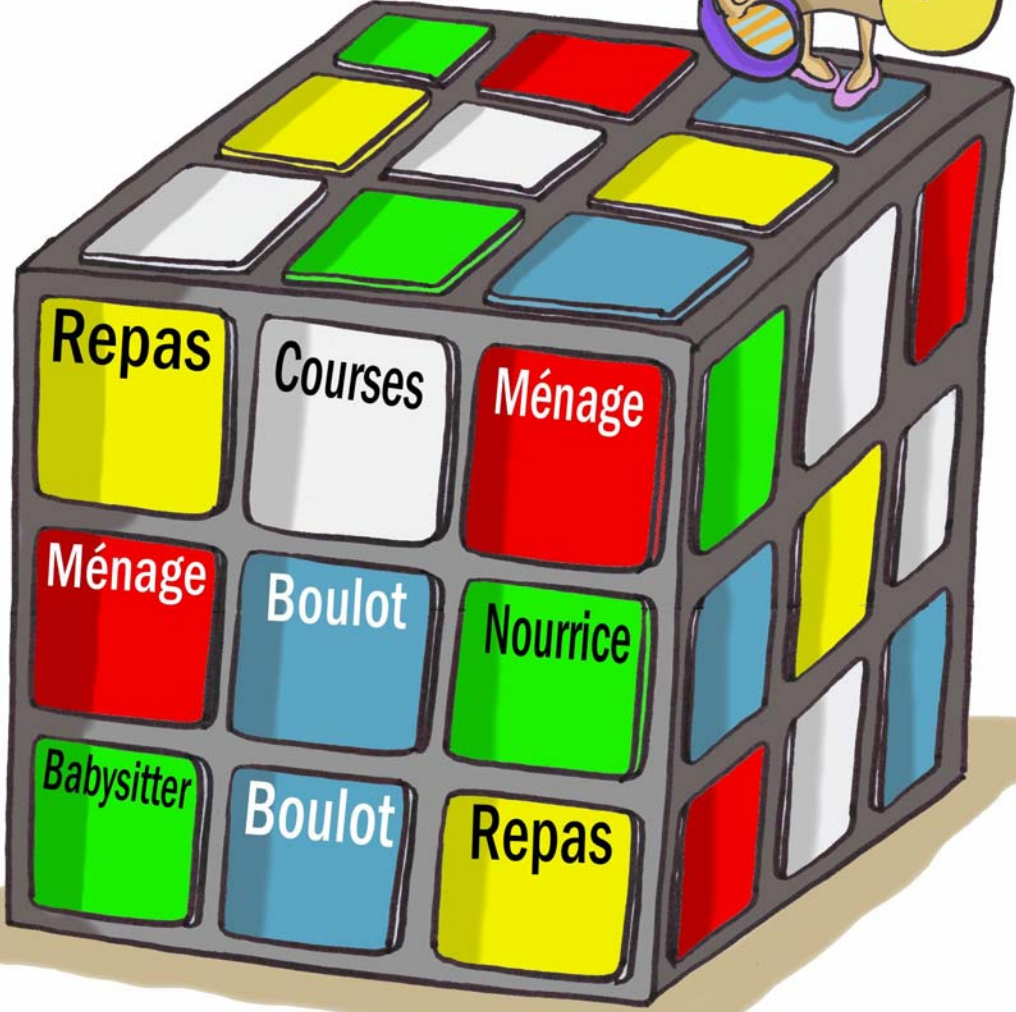
- *Une représentation de la famille liée à l'enfance* p 17
- *Une histoire d'amour déçue* p 17
- *L'impact des conceptions culturelles différentes de la famille* p 18
- *La liberté de la femme* p 18
- *Le recentrage autour des enfants* p 19
- *La défiance vis à vis d'une remise en couple* p 19
- *L'ex conjoint* p 20

Les conditions matérielles d'existence p 21

- *Le courage au quotidien* p 21
- *La précarité au quotidien* p 21
- *Le travail* p 22
- *Les modes de garde d'enfants* p 22
- *Les difficultés de logement* p 23
- *Les difficultés de transports* p 23
- *Le sentiment d'incohérence des dispositifs d'aides* p 23

L'environnement relationnel.....	p 24
➤ <i>La famille d'origine</i>	<i>p 25</i>
➤ <i>L'ex belle famille</i>	<i>p 25</i>
➤ <i>Les amis, le voisinage et les relations de travail</i>	<i>p 25</i>
➤ <i>Les tiers sociaux</i>	<i>p 25</i>
➤ <i>Le regard social</i>	<i>p 26</i>
Conclusions et propositions.....	p 27
Annexe 1 : Les sources.....	p 30
Annexe 2 : La démarche méthodologique	p 32

PAS FACILE
D'ARTICULER
TOUT ÇA !!



QMM

Présentation

L'objectif de l'étude consistait à faire un état des lieux sur la monoparentalité en Seine et Marne, afin d'en repérer les principales tendances et de faire des propositions d'actions.

Elle a été réalisée dans le courant du premier semestre 2007 à partir :

- d'une étude quantitative basée sur des données statistiques existantes (essentiellement celles de l'INSEE et de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne), et sur plusieurs analyses antérieures (*voir Annexe I*)
- d'une enquête qualitative basée sur quarante entretiens avec des personnes en situation de monoparentalité (dont quatre hommes), ainsi que dix entretiens avec des acteurs sociaux.

Le terme de monoparentalité désigne toute situation de parent adulte élevant sans conjoint un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans, eux-mêmes sans enfant.

Cette définition est inspirée d'une étude de l'Institut National des Etudes Démographiques (INED, *voir Annexe I*) et apparaît plus précise que la définition INSEE qui retient plutôt le principe de « parent isolé ».

Or être « sans conjoint » ne signifie pas nécessairement « être isolé » (on verra notamment l'importance du rôle de la famille, des amis et des conjoints occasionnels) et d'autre part être un « parent seul » ne signifie pas nécessairement être le « seul parent » (ce qui a une incidence essentielle sur l'éducation des enfants).

Les difficultés sémantiques d'observation de la monoparentalité sont aussi liées à une représentation collective, symbolique, de ce qu'est – ou de ce que devrait être – la famille.

Or les bouleversements qu'a connus la société ces trente dernières années ont eu une incidence directe sur les modes de vie familiaux, au point que l'on peut se demander si les critères d'observation – issus le plus souvent de l'époque de la Libération – et si les politiques publiques qui en découlent restent aujourd'hui adaptés.

Autrefois phénomène accidentel, la monoparentalité est aujourd'hui devenue un fait social majeur que cette étude souhaite présenter dans ses particularités.

L'étude quantitative

Données de cadrage pour la France métropolitaine

Tandis que sa population passait de 52,6 millions à 61,2 millions d'habitants, en trente ans la France a connu un accroissement exponentiel des situations de monoparentalité. Entre 1975 et 2005, la composition des ménages selon l'INSEE (structure familiale) a profondément évolué :

Structure familiale des ménages en millions	1975	1982	1990	1999	2005	progression sur 30 ans
Hommes seuls	1,31	1,67	2,18	2,98	3,50	166 %
Femmes seules	2,63	3,13	3,68	4,40	5,08	93 %
<i>Familles monoparentales</i>	<i>0,53</i>	<i>0,71</i>	<i>1,42</i>	<i>1,76</i>	<i>2,05</i>	<i>285 %</i>
Couples sans enfant	3,96	4,56	5,11	5,90	6,76	71 %
Couples avec enfant	6,48	7,07	7,84	7,50	7,44	15 %
Ménages complexes	2,84	2,45	1,31	1,26	1,47	- 48 %
Nombre de ménages	17,7	19,6	21,5	23,8	26,3	48 %

Champ : France métropolitaine.

Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

Ménage complexe : composé de plusieurs couples ou d'une famille avec des ascendants ou des collatéraux ou des personnes sans lien familial.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

Comme le montre ce tableau, le nombre de familles monoparentales a presque triplé en trente ans, passant de 458.000 à plus de 2 millions (285 % de progression).

Toutefois l'« Etude de l'histoire familiale » de l'INSEE/INED parue en 2003 (*voir Annexe I*) montre l'écart entre la monoparentalité statistique et la monoparentalité vécue puisque 10% des monoparents se déclarent vivre en couple mais avec des situations spécifiques comme l'éloignement voire tout simplement la dissimulation des situations réelles de vie

en couple. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les 10% précités englobent la moyenne femmes/hommes, mais que lorsque la question est posée aux hommes ceux-ci s'affirment à 25% en couple.

Par ailleurs cette même étude estime qu'environ 8% des monoparents vivent en fait en « ménage complexe » (c'est à dire avec leurs propres parents le plus souvent).

Mais comme le montre également le tableau, cette évolution de la monoparentalité s'inscrit dans la tendance générale d'un accroissement d'un « mode de vie solitaire » puisque plus de 40% de la population adulte française vit aujourd'hui seule contre 25 % il y a trente ans, cette évolution ne pouvant être liée à la seule évolution démographique des personnes âgées vivant seules.

D'autre part, il convient de souligner que jusqu'aux années 1980, la monoparentalité était essentiellement liée au veuvage. Depuis cette situation n'a fait que régresser régulièrement alors que s'accroissaient systématiquement les situations de ruptures conjugales et plus récemment les situations de célibat.

Dans la même période le taux de natalité est demeuré à peu près stable (aux alentours de 13 naissances pour 1000 habitants). Du début du 20^{ème} siècle jusqu'en 1975, le taux de natalité a régulièrement baissé. Depuis 1975 la France n'est plus en mesure, comme auparavant, d'assurer par les naissances le renouvellement de sa population, même si la situation s'est améliorée en 2005 et 2006 jusqu'à devenir proche de ce renouvellement.

On peut donc supposer qu'une plus grande « flexibilité » des structures familiales (notamment confortée par les Lois successives sur le contrôle des naissances, sur le divorce ou encore sur le PACS) ne semble pas directement remettre en cause la natalité. La baisse de la natalité est plutôt un phénomène lié à l'amélioration du niveau de vie, phénomène que l'on retrouve dans l'Histoire et dans les autres pays développés.

Le phénomène de la monoparentalité semble être la traduction d'une mutation sociétale majeure et doit être analysé en corrélation avec d'autres phénomènes comme l'accroissement des divorces, l'accroissement de la vie maritale (près d'un enfant sur deux naît aujourd'hui hors mariage), l'accroissement des recompositions familiales, bref d'une modification en profondeur des représentations individuelles et collectives autour de la famille, de sa construction et de sa pérennisation.

Si la « famille » a toujours existé comme structure sociale tendant à codifier - avant tout - la reproduction, cette famille a selon les époques, les civilisations et les cultures pris des aspects largement différents.

Ainsi un rapport de la Délégation aux droits des femmes de Février 2006 (*voir Annexe 1*) rappelle qu'une certaine « idée mythique de la famille » s'est instaurée au lendemain de la Libération et reprenait en fait un modèle et des valeurs issus de la société de la fin du 19^{ème} siècle, avec notamment une répartition très précise des rôles masculins et féminins.

De plus la notion de monoparentalité est elle-même rattachée à la notion de « parentalité », expression récente qui tente de rendre compte des diverses situations familiales contemporaines (ainsi on parle d'autorité parentale, de parentalité partagée, de coparentalité, d'homoparentalité, etc. ...).

En pratique là où la notion de « famille » se veut la synthèse entre les relations conjugales et les relations de filiation sous l'autorité de la société (mariage, pacs, voire concubinage déclaré), la notion de « parentalité » traduit plus spécifiquement la question de la protection de l'enfant comme l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics.

Enfin il est également important de rappeler que la deuxième moitié des années 1970 a été marquée par deux crises économiques majeures qui ont profondément transformé la vie économique et sociale du pays, notamment en introduisant une flexibilité dans le travail qui peut se traduire selon les cas en mobilité, adaptabilité ou précarité, ainsi que par des mutations culturelles, notamment concernant les relations femmes/hommes autour de la sexualité et de la parentalité.

De ce fait le phénomène exponentiel de la monoparentalité semble s'inscrire dans le phénomène plus large de la flexibilité familiale, marqué à la fois par la mobilité conjugale et par la recherche d'une stabilité parentale.

Données de cadrage pour le département de Seine et Marne

Département à la fois urbain et rural, la Seine et Marne combine des caractéristiques propres à la région parisienne et des caractéristiques propres à la province.

La Seine et Marne a connu la même évolution de monoparentalité qu'au plan national, avec la caractéristique d'être plus concernée que l'ensemble du territoire national mais moins concernée que les autres départements d'Ile de France. Cela est lié à ses particularités géographiques qui combinent une forte concentration urbaine sur la frange Ouest du département et un vaste espace rural dans le reste.

En 1999, selon l'INSEE, 31.564 familles monoparentales représentaient 83.560 personnes sur une population totale de 1.193.767 personnes (soit 7 % de la population)

Concernant 2005, les données INSEE ne sont pas communiquées, mais on peut estimer qu'au moins 105.353 personnes (adultes et enfants) vivaient en situation de monoparentalité, sur une population totale estimée à 1.273.267 habitants (soit 8,27% de la population).

La progression a été de 26 % en 6 ans.

Les données CAF ont l'inconvénient de ne pas être exhaustives au regard des situations de monoparentalité (*voir annexe 2*), puisqu'elles n'en couvrent que 81 % mais offrent l'avantage d'être plus détaillées.

C'est donc à partir de ces données que les résultats qui suivent sont présentés.

En 2000 la CAF recensait 25.512 familles monoparentales représentant 66.527 personnes sur une population allocataire totale de 567.419 personnes (soit 11,7 % de la population allocataire).

En 2005 la CAF dénombrait 32.658 familles monoparentales dans le département, représentant 85.241 personnes sur une population allocataire totale de 622.125 personnes (soit 13,7 % de la population allocataire).

En 5 ans la progression des familles monoparentales couvertes par la CAF a été de 28 %.

Les constats issus de l'étude quantitative

- *Premier constat : La monoparentalité n'est pas un phénomène homogène.*

Il faut plutôt parler de **situations de monoparentalité** qui sont variables selon les histoires personnelles et leur inscription dans la durée et que l'on peut classer en trois grandes catégories qui peuvent éventuellement se cumuler ou se reproduire :

* **la rupture conjugale après une période de vie commune** (mariage ou vie maritale) concernait 73,7 % des situations en 2005 (soit 24.055 familles sur 32.658) avec une progression de 27 % en cinq ans. A noter que selon les statistiques nationales sur les divorces et séparations liés au mariage, dans les 3/4 des cas c'est la femme qui fait la démarche.

* **le célibat réel** qui se caractérise par l'abandon par le père lors de la grossesse ou à la naissance, sans période de vie commune et le plus souvent sans reconnaissance de l'enfant. Cette population concernait 18,8 % des situations en 2005 (6127 familles sur 32.658), avec une **forte progression de 48% en cinq ans.**

* **le veuvage** : représentait 7,5 % des situations en 2005 (soit 2.458 familles sur 32.658) avec une progression faible de 1,28 % en cinq ans.

D'autres situations sont moins quantifiables

- **l'éloignement durable** (situations empêchant depuis plusieurs années toute vie commune mais sans rupture conjugale, par exemple pour cause professionnelle, d'exil ou encore d'emprisonnement du conjoint) est impossible à évaluer

quantitativement de façon spécifique, bien qu'il corresponde à des situations répondant à la définition donnée plus haut.

- **le choix volontaire** de la monoparentalité il est également difficile à évaluer quantitativement. Dans cette catégorie on peut notamment citer les familles homoparentales qui se déclarent avec un seul parent célibataire pour pouvoir adopter. Selon la Délégation aux droits des femmes, ces familles étaient de l'ordre de 100.000 en France en 1999.

- **l'invisibilité** terme sociologique qui désigne les situations de personnes n'entrant pas dans des dispositions légales d'aide (par exemple les personnes étrangères en situation irrégulière) ou les situations de personnes qui ne font pas recours à leurs droits.

Nota

Une recherche spécifique a été faite par l'INSEE concernant les populations immigrées : en 1999 le taux des familles monoparentales immigrées en Seine et Marne était légèrement inférieur au taux de la population française. Ce qui signifie que la présence d'une population immigrée n'était pas un facteur de monoparentalité.

Toutefois il ne faut pas occulter, comme en témoignent les services sanitaires et sociaux, l'impact du choc culturel qu'il y a entre :

- *des populations fortement imprégnées par le patriarcat et/ou la religion,*
- *les valeurs républicaines de la société française,*
- *l'évolution des modes de vie familiaux.*

➤ **Deuxième constat : La monoparentalité est massivement féminine.**

En Seine et Marne, en 1999/2000 la part des femmes représentait 83,73 % des familles monoparentales pour l'INSEE (soit 26.429 familles sur 31.564) et 91,9 % des familles monoparentales pour la CAF (soit 23.433 familles sur 25.512).

En 2005, la part des femmes pour la CAF a légèrement augmenté : 92,1 % (soit 30.058 familles sur 32.658).

Précisons qu'au plan national, en moyenne, la garde des enfants en cas de divorces reste confiée à la mère à 84 % (sources INSEE) ce qui est à rapprocher du recensement de 1999 (83,73%). Ce qui signifie que la monoparentalité est aussi liée à une décision judiciaire.

De plus la monoparentalité, statistiquement parlant, peut masquer le fait que le conjoint n'est pas nécessairement absent, du moins à l'égard de l'enfant.

Comme le fait remarquer l'enquête « Etude de l'histoire familiale » de l'INED (*voir Annexe I*), si 30% des enfants confiés à la mère ne voient plus leur père, il

semble que les politiques incitatives des pouvoirs publics en terme de « maintien des liens » font que pour les autres enfants les relations avec leur père sont plus fréquentes que par le passé.

Mais la surreprésentation des femmes dans les situations monoparentales CAF (surtout célibataires) met aussi en évidence la précarité financière des femmes. Ce qui reste à rapprocher de l'inégalité en termes de revenus entre les femmes et les hommes.

A noter enfin l'inégalité entre femmes et hommes au regard de durée de la monoparentalité : les femmes dans cette situation se (re)mettent moins fréquemment en couple que les hommes et la présence d'un enfant de moins de dix ans accentue encore cet état de fait.

La monoparentalité féminine tend à être une situation plus durable que la monoparentalité masculine.

➤ ***Troisième constat : La monoparentalité est majoritairement le résultat d'une situation de rupture conjugale***

Pour la CAF, la part des divorcés/séparés composant les familles monoparentales est passée de 52,2% en 2000 (soit 13.311 familles sur 25.512), à 47,9% en 2005 (soit 15.655 familles sur 32.658). La progression en volume est de 17,6%.

Toutefois, on peut s'interroger sur la pertinence statistique de la classification « divorcés/séparés » qui se réfère au mariage et non à la conjugalité au sens large, intégrant toute forme de vie en couple. En effet si on ajoute les 58% de célibataires séparés après une vie de couple (cf INED) on obtiendrait un taux de « divorcés/séparés » en 2000 qui serait de l'ordre de 74% (soit 18.879 familles sur 25.512) et non de 52,2%. Ce qui correspond par ailleurs à l'évaluation de l'INED au plan national.

En appliquant la même logique en 2005, on obtient 73,7 % des situations en 2005 (soit 24.055 familles sur 32.658).

La prise en compte de la conjugalité apparaît donc plus pertinente que l'état matrimonial.

Par ailleurs, si on se limite aux seules situations de « divorces/séparation », les jugements prononcés montrent que dans les 3/4 des cas ce sont les femmes qui demandent le divorce.

Depuis 25 ans, dans 45% des cas le divorce est demandé pour faute et - 4 fois sur 5 - c'est l'époux qui est condamné. La question des « histoires de vie » et

surtout des violences conjugales est à prendre en considération dans ce phénomène.

On peut estimer qu'au moins un tiers des situations de ruptures sont liées à des violences conjugales.

L'âge de la rupture est également un critère à mentionner : la zone de fragilité se situerait entre 35 et 45 ans pour les femmes, plus tardivement pour les hommes (qui se marient également plus tard).

Au plan national le taux de mariages a baissé de 7,8 % entre 2000 et 2005 pendant que le taux de divorces s'accroissait de 33,6%. L'âge moyen du mariage est de 30 ans. Enfin entre 2002 et 2005 un tiers des mariages se sont conclus par un divorce.

Bref, on se marie tard et on divorce tôt. Toutefois l'institution du mariage reste un peu plus protectrice que la vie maritale, ne serait-ce que pour des raisons économiques.

Enfin il faut noter l'incidence du niveau d'étude et d'emploi sur les conditions de la rupture : plus ce niveau est faible, plus la rupture est conflictuelle.

Le lien conjugal, formalisé ou non, devient de plus en plus une sorte de « contrat à durée déterminé » dont rien ne permet de dire que l'objectif commun est de faire des enfants, la venue d'un enfant pouvant même être une cause de rupture, surtout dans les situations de célibat.

➤ ***Quatrième constat : Les situations de célibat réel augmentent de façon significative***

Les situations statistiques de célibat recouvrent au moins deux réalités différentes :

- d'une part celles où le monoparent a connu une vie en couple (*voir le constat précédent*)
- d'autre part celles où le monoparent, femmes uniquement, n'a pas vécu en couple avec le père de l'enfant et que nous appelons « célibat réel ».

Les situations de « célibat réel » concernent une population spécifique : jeunes femmes de moins de 25 ans, n'ayant pas ou peu vécu avec le père de l'enfant et le plus souvent sans reconnaissance de l'enfant.

Ces jeunes femmes sont plus vulnérables ensuite en situation de couple vis à vis des violences conjugales (cf. Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France) et leurs enfants sont plus sujets à des situations de maltraitance surtout lorsque la mère est en inactivité (cf. Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale).

La situation de ce qu'on appelait autrefois les « filles mères » reste aujourd'hui largement connotée socialement, à commencer par la famille de ces jeunes femmes. La question de l'entourage de ces jeunes mères est d'autant plus problématique que leur propre histoire s'inscrit souvent dans une logique de rupture familiale.

Malgré le Planning Familial et ses diverses ressources, le phénomène semble s'être amplifié depuis 10 ans.

En Seine et Marne cette population reste certes minoritaire (16% en 2000, soit 4.082 familles sur 25.512) mais elle a augmenté de 48% en 5 ans : en 2005 elle concerne 6127 familles sur 32.658.

Même minoritaire, cette population est celle qui comporte le plus de risques pour elle-même et pour ses enfants et semble s'accroître rapidement.

➤ *Cinquième constat : Au plan départemental comme au plan régional et national, la monoparentalité est plus importante dans les zones urbaines que dans les zones rurales.*

La moitié de la population de Seine et Marne est concentrée sur 11% de sa superficie : il s'agit des 16 cantons urbains de l'Ouest situés approximativement entre le Canal de l'Ourcq au Nord et la Seine au Sud ainsi que des villes de Meaux et Melun.

Sur ces mêmes territoires, la population CAF est de 52% en 2000 comme en 2005, mais de façon plus significative on constate que 58 % de la population monoparentale y est concentrée à ces deux dates (ce qui est également le cas pour le recensement de 1999).

Ces territoires concentrent 58 % des situations de monoparentalité et ont connu en cinq ans une progression (29,4 %) légèrement supérieure à la moyenne départementale.

Si globalement il y a certes un lien entre la concentration urbaine et la concentration de la monoparentalité, l'évolution sur les cinq dernières années montre que ce lien n'est pas « mécanique » et qu'il faut s'interroger sur les facteurs qui font que certains territoires voient s'accroître leur population de façon homogène alors que d'autres – comparables, du moins en terme de densité urbaine – concentrent des situations de monoparentalité.

En pratique, en raison de logements plus accessibles, certains de ces territoires voient s'accroître leur population monoparentale plus que d'autres.

Toutefois il faut noter que l'écart entre zones urbaines et zones rurales tend à se résorber. En proportion, depuis cinq ans, la part des familles monoparentales dans les foyers allocataires augmente plus vite en zone rurale qu'en zone urbaine.

L'enquête qualitative

Suite à l'étude quantitative, le volet qualitatif de l'étude menée par l'UDAF de Seine et Marne sur la monoparentalité dans le département avait pour objectif de mieux connaître les situations de monoparentalité afin d'envisager une amélioration des réponses sociales vis à vis de ces situations.

Quarante personnes de 20 à 60 ans ont été interviewées, dont quatre hommes, entre Mars et Mai 2007, le plus souvent à leur domicile, la moyenne des entretiens étant d'une heure.

Ces personnes sont toutes en situation d'élever seule au moins un enfant de moins de 25 ans, elles constituent un échantillon représentatif de diverses situations que l'on peut résumer comme suit :

- rupture conjugale après une période de vie commune (mariage ou vie maritale), ce qui correspond à une estimation statistique de 75 % des situations de monoparentalité
- abandon par le père lors de la grossesse ou à la naissance, sans période de vie commune et le plus souvent sans reconnaissance de l'enfant, ce qui correspond à une estimation statistique de 20% des situations de monoparentalité
- éloignement durable (cas de femmes dont le conjoint réside outre mer ou à l'étranger depuis plusieurs années)
- veuvage

Ces situations pouvant se cumuler.

En revanche il n'a pas été possible d'interroger une personne ayant fait le choix volontaire de la monoparentalité. Ce qui apparaît plus spécifiquement à l'issue des entretiens, c'est que ce type de choix n'est pas voulu au départ mais le devient ensuite, après la naissance de l'enfant.

Les coordonnées des personnes ont été obtenues de trois manières :

- via différentes Institutions : CHRS Le Relais de Sénart, Maison de la petite enfance de Saint Fargeau Ponthierry, CCAS de Veneux les Sablons, GRETA de Montereau, CAF de Seine et Marne, UDAF de Seine et Marne, Service des tutelles de l'ADSEA 77,

- via des contacts directs connus par notre cabinet et n'entrant pas dans un contexte « action sociale »,
- via les personnes elles-mêmes et leur connaissance de situations similaires.

Il importe de préciser que l'objectif était d'interroger toutes personnes en situation monoparentale qu'elles soient concernées ou non par l'action sociale.

Ces entretiens ont porté sur le parcours de vie des personnes, sur leurs conditions matérielles d'existence, sur l'idée qu'elles se font de la famille, sur leur environnement relationnel et sur leurs attentes.

Chaque témoignage est une histoire de vie et l'objectif était de laisser pleinement s'exprimer la subjectivité de chaque personne. Il ne s'agissait pas de vérifier la véracité des propos ni même de relever les contradictions du récit mais de répondre aux questions suivantes :

- « En quoi une situation monoparentale est-elle comparable à une autre ? »
- « Comment améliorer la réponse sociale ? »

En complément dix entretiens ont été effectués auprès d'acteurs sociaux amenés à travailler avec des situations de monoparentalité.

L'analyse s'est ensuite effectuée suivant la méthode de l'analyse de contenu.

Il importe de préciser que le principe d'une étude qualitative est de repérer :

- des constantes au sein de chaque situation particulière
- des éléments comparables d'une situation particulière à une autre

mais en aucun cas ce type d'étude ne peut donner lieu à une exploitation statistique.

Sur ces bases il a été possible de dégager ensuite un certain nombre de constats et de faire des propositions.

Le parcours de vie des personnes et leurs représentations de la famille

Compte tenu de la tranche d'âge et de l'origine des personnes interviewées, les situations de monoparentalité actuelles peuvent avoir des origines très variables dans le temps (de quelques mois à 25 ans) mais aussi dans l'espace (Seine et Marne, Région Parisienne, France métropolitaine, Outre Mer, pays européens, pays hors Union Européenne).

Malgré cette diversité temporelle et géographique, certains aspects communs se dégagent nettement :

➤ ***Une représentation de la famille liée à l'enfance***

Lorsqu'on interroge les personnes sur l'idée qu'elles se font de la famille, on s'aperçoit que celle-ci est surtout liée à ce qu'elles auraient souhaité pour leur propre enfance et non ce qu'elles ont connu.

Si ce modèle idéalisé reste à la base celui « père-mère-enfants » il n'est pas rattaché à une norme sociale comme le mariage, le respect des traditions et/ou de la religion ou encore la répartition codifiée des tâches domestiques et éducatives mais plus essentiellement à des valeurs d'affection et d'échanges souvent perçues défailtantes dans l'enfance. « *La famille, c'est pouvoir parler* »

➤ ***Une histoire d'amour déçue***

La plupart des personnes (et surtout les plus jeunes) expriment le fait que la rencontre avec l'ex conjoint (parfois plusieurs) était une authentique histoire d'amour et toutes insistent surtout sur le fait qu'à chaque fois l'enfant était désiré même si sa venue a été « accidentelle » (certaines situations mentionnant explicitement le refus d'un avortement).

Mais dans les situations de rupture conjugale ou d'abandon, cette histoire d'amour a été déçue « *Ce n'était pas la bonne personne au bon moment* » et parfois de manière violente « *alors que j'avais mes contractions, il m'a dit que je faisais du cinéma qu'il allait m'ouvrir le ventre, prendre mon enfant et me laisser crever* » : la majorité des situations mettent en avant surtout le problème des violences de toutes natures (physiques comme psychologiques, très souvent associées à l'alcoolisme) qui ont précédés la séparation.

Quand les situations ne sont pas marquées par la violence, elles mettent en évidence l'indifférence ou l'immatunité du conjoint vis à vis de l'enfant « *il ne s'est jamais intéressé à son fils* » Il s'agit à chaque fois d'un découplage entre l'acte sexuel et la procréation.

Il est rare que l'infidélité soit la principale cause. La rupture est plus liée un comportement dans le couple qu'à des causes extérieures, qui souvent ne se révèlent qu'après la séparation « *il me mentait tout le temps mais je ne m'en suis rendue compte qu'après* ». Et même alors l'infidélité s'avère moins problématique que la « trahison » vis à vis de l'enfant (et non du monoparent). « *Quand je me suis rendue compte qu'il aurait pu tuer mon enfant je suis partie* »

On peut d'ailleurs noter que les situations d'éloignement durable n'intègrent pas cet aspect.

➤ ***L'impact des conceptions culturelles différentes de la famille***

Ce sentiment de trahison est d'autant plus prégnant lorsque la rupture ou l'abandon intervient au moment de la grossesse ou de la naissance. L'enfant devient alors un malentendu « *on s'aimait mais quand l'enfant est né il a complètement changé* »

La question du modèle culturel familial se révèle particulièrement problématique lorsque deux conceptions de la famille se confrontent au moment de la naissance de l'enfant. Des relations a priori équilibrées dans le couple peuvent basculer à ce moment : ainsi le poids du patriarcat, les croyances religieuses, les milieux sociaux refont surface et souvent la belle famille s'en mêle. « *Dans sa culture, c'est la sœur du mari qui élève l'enfant* »

En l'absence d'un véritable dialogue sur les valeurs partagées au sein du couple, la question de l'inter culturalité (au sens le plus large du terme) peut aboutir à des situations extrêmes lorsque l'enfant devient l'enjeu de représentations culturelles opposées « *il voulait marier ma fille de force* »

➤ ***La liberté de la femme***

En une quarantaine d'années nous avons eu un véritable basculement de civilisation avec la modification des rôles féminins et masculins, essentiellement liée au contrôle des naissances.

Dans les témoignages on constate que plus les femmes sont jeunes, plus elles décident rapidement elles-mêmes de la séparation. Là où autrefois la norme sociale liée au mariage, à la famille d'origine, aux tâches domestiques, au patriarcat tendaient à enfermer les situations dans le silence de la sphère privée, aujourd'hui la parole tend à se libérer tout comme la possibilité d'échapper à ce qui est vécu comme un enfermement « *c'est quand j'ai commencé à travailler que je me suis rendu compte que je pouvais le quitter* »

Beaucoup de jeunes femmes expriment le fait qu'elles n'ont pas suffisamment pris le temps de connaître l'autre, mais à la différence de leurs aînées elles expriment moins l'idéalisation du couple « *le prince charmant* » que l'idéalisation de leur(s) enfant(s).

Beaucoup de témoignages soulignent explicitement le fait de « *faire comme ma mère* » (avoir des enfants) « *mais pas vivre comme elle* » (c'est à dire le conjoint qu'elle a eu, la soumission qu'elle a connue).

Beaucoup de témoignages soulignent également le fait que l'ex conjoint homme supportait mal la revendication à l'autonomie de la femme « *il refusait que je travaille* », « *je ne pouvais jamais sortir* », « *je ne voyais jamais personne* »

➤ ***Le recentrage autour des enfants***

L'enfant reste la mémoire vivante d'une histoire d'amour et devient le pilier de la famille monoparentale. Il est aussi l'espérance de pouvoir donner ce qu'on n'a pas reçu.

Le recentrage autour de l'enfant ou des enfants est une constante. Le risque « fusionnel » est perçu par le monoparent, mais ce qui est le plus fréquent c'est la difficulté à tenir un double rôle à la fois paternel et maternel, ce qui renvoie implicitement à ce qu'« aurait dû être » la famille, et donc un sentiment de dédoublement de soi « *je devais être la maman et le gendarme, mais ce que ma fille a surtout retenu c'est le gendarme* »

Les enfants prennent toute la place « *mes enfants c'est toute ma vie* » et parfois de façon excessive. Comme dit le psychologue Patrick Traube « *Les enfants prennent le pouvoir qu'on leur donne* ».

C'est là un risque majeur auquel le monoparent n'est pas nécessairement préparé et cela aboutit souvent à l'adolescence à des difficultés supplémentaires.

C'est au moment de l'adolescence que les monoparents ont le plus de difficultés éducatives : difficultés scolaires, voire abandon des études, refus de travailler, désintérêt de la vie, parfois délinquance « *il ne fait rien de ses journées, il touche de l'argent de son père mais refuse de m'en donner alors que c'est moi qui le nourrit* » « *son père me dit de le mettre dehors, comment est-ce que je peux mettre mon fils dehors ?* »

Le besoin d'un relais au moment de l'adolescence est fréquemment évoqué : plusieurs témoignages montrent que le monoparent fait alors appel à l'ex conjoint « *16 ans après j'ai appelé son père, c'était la première fois qu'il le voyait* », à l'entourage, parfois aux tiers sociaux (enseignants, psychologues, travailleurs sociaux, associations), mais à condition que cela ne renvoie pas à une image de « *mauvaise mère* » ou de « *mauvais père* ».

➤ ***La défiance vis à vis d'une remise en couple***

Si les causes qui sont à l'origine de la situation monoparentale sont différentes, la plupart du temps les personnes sont prudentes et parfois même hostiles à toute remise en couple.

Tout étant recentré sur les enfants, la présence d'un nouveau conjoint ou même d'un simple « *copain de couette* » est plus perçue comme problématique dès lors que la famille monoparentale est perçue comme stabilisée avec les enfants.

Qui plus est la situation monoparentale semble n'être pas socialement perçue de la même manière selon que l'on est femme ou homme. A tort ou à raison la femme pense que l'enfant constitue un obstacle vis à vis d'un nouveau conjoint, alors que pour l'homme il serait plutôt un atout.

Enfin, dès lors que l'investissement affectif est tout entier orienté vers les enfants, la question de l'image de soi est problématique. Un clivage psychologique s'opère entre le rôle parental et la vie d'homme ou de femme. « *Etre mère et non plus femme* » est le type d'expression qui revient souvent.

La relation doit se faire à l'extérieur, en parallèle et parfois en cachette des enfants, et souvent une nouvelle vie de couple n'est envisageable qu'après l'autonomie des enfants. Certaines femmes, les plus âgées, abandonnent purement et simplement l'idée d'une nouvelle vie de couple et « *attendent d'être grand mère* ».

Cela explique en partie que les situations de monoparentalité tendent à être durables, mais aussi qu'elles comportent des phases de « pseudo conjugalité » qui rendent difficiles l'approche même de la question de la monoparentalité, comme a pu le remarquer l'INED dans son étude sur les familles monoparentales en 1999.

➤ ***L'ex conjoint***

Quelles que soient les causes de la situation de monoparentalité et même si elles sont parfois d'une extrême violence, l'ex conjoint est perçu comme restant avant tout le père ou la mère de l'enfant. Le monoparent est conscient de l'importance de l'autre parent dans le parcours de l'enfant, il lui laisse donc une place et aucune personne interrogée n'a affirmé refuser que l'enfant le voit tôt ou tard, même si l'enfant n'a pas été reconnu.

Toutefois il est fréquent que l'ex conjoint se désintéresse des enfants, de même qu'il est fréquent que le monoparent ne fasse rien pour que le lien soit conservé, créant ainsi une sorte de statut quo « *je ne fais rien pour qu'il le voit mais je ne fais rien non plus pour qu'il ne le voit pas* » « *j'estime que le petit a besoin d'un repère mais le repère c'est pas franchement le bon* ».

Dans la pratique l'enfant ne s'y retrouve pas dans une règle du jeu qui le dépasse : parmi les témoignages, ce qui est le plus significatif c'est la question des appels téléphoniques « *son père n'appelle jamais parce qu'il estime que c'est à son fils de l'appeler* ».

L'enfant enjeu d'affection est aussi l'enfant à qui on demande de donner ce qu'il ne reçoit pas et souvent ce que ses parents eux-mêmes n'ont pas reçu.

De plus les relations du monoparent avec son ex conjoint, quand elles existent, sont rarement apaisées, même avec le temps, que ce soit pour la conception éducative, l'alternance des gardes ou la pension alimentaire (qui n'est quasiment jamais versée).

L'accord sur la conception éducative est rarement mis en avant dans les témoignages.

Concernant la garde alternée : à l'organisation qu'elle suppose de mettre en place se rajoute l'inquiétude de ce que fait l'enfant pendant qu'il est avec l'autre parent. *« Il la monte contre moi, quand elle revient elle ne veut plus me parler ».*

Enfin l'enjeu symbolique de la pension alimentaire est considérable : ce qui revient fréquemment c'est que l'ex conjoint est d'accord pour verser directement de l'argent à l'enfant (ou lui acheter des choses), pas à la mère (ou au père).

Payer la pension revient à reconnaître sa responsabilité à l'égard de l'ex conjoint, ne pas payer revient à rejouer en permanence la séparation et ses causes à travers des procédures parfois répétitives. Au point que beaucoup de personnes préfèrent abandonner tous leurs droits pour ne pas prolonger indéfiniment une situation vécue comme morbide.

En pratique, avec le temps, une sorte de « modus vivendi » tend à se mettre en place : l'abandon de réclamation de la pension alimentaire en contre partie de l'abandon du droit de visite ou de garde.

Les conditions matérielles d'existence

➤ ***Le courage au quotidien***

Même si plusieurs personnes ont connu des phases de dépression, voire des tentatives de suicide, elles affirment à peu près toutes la volonté de s'en sortir, de ne pas être considérées comme des assistées mais plutôt d'être comprises et de mettre un point d'honneur à *« s'en sortir seule »*, *« à ne rien demander à personne »*, *« de toute façon tu n'as pas le choix, il faut avancer »* afin surtout de donner à leurs enfants une image positive.

➤ ***La précarité au quotidien***

La précarité est le terme qui s'impose au regard des témoignages. Très souvent les causes qui sont à l'origine des situations de monoparentalité sont aussi à

l'origine d'un effondrement économique : fuite dans l'urgence, perte d'emploi suite à une dépression, partage de biens, perte d'un deuxième revenu, interdiction bancaire, obligation de payer seul(e) les traites des crédits, etc. situations conduisant parfois à un surendettement et à ses conséquences « *c'est mon banquier qui décide de ma vie* ».

Mais cette précarité n'est pas qu'économique, elle est aussi organisationnelle. C'est tout un mode de vie au quotidien qui se trouve bouleversé. Des tâches liées à une représentation des rôles féminins et masculins sont brusquement réunies autour du monoparent « *quand on est face à plusieurs problèmes on ne peut pas en choisir qu'un* ».

Enfin les problèmes de santé peuvent être une véritable catastrophe « *je ne pouvais plus rien faire, ma petite fille de 6 ans devait se faire à manger toute seule* ».

➤ ***Le travail***

A deux exceptions près, toutes les personnes interrogées travaillent ou sont en formation. Une personne ne travaillant pas affirme « *j'ai calculé, si je travaillais je gagnerais moins* ».

Les revenus sont faibles : les trois quarts des personnes annoncent moins de 1500 € net/mois (revenu médian dans la société française) avec les aides, et se retrouvent le plus souvent à moins de 1000 € net/mois avec les aides.

Le travail est paradoxal :

- à la fois il est une nécessité autant psychologique que matérielle : même peu intéressant et peu rémunéré, il participe à la restauration d'une estime de soi, il permet d'autres relations sociales, il permet de donner une image active aux enfants.

- mais à la fois il est aussi une source de problèmes : coût des frais de garde des enfants et horaires inadaptés, coût et durée des transports, effets de seuil faisant perdre le bénéfice de certaines aides « *pourquoi moi je m'en sors pas, c'est parce que moi je travaille* ».

Enfin, la situation monoparentale est souvent perçue par l'employeur comme un risque qui peut créer des difficultés à l'embauche mais surtout au déroulement de carrière.

➤ ***Les modes de garde d'enfants***

C'est la principale préoccupation des personnes « *j'ai du amener ma fille de 6 mois au travail, je n'avais pas d'autres solutions* ». Il est non seulement souligné

la difficulté à faire garder les enfants mais encore l'inadaptation des modes de garde : horaires inadaptés au travail, territorialisation trop rigide, place en crèche inaccessible si on ne travaille pas (comment alors chercher du travail ?). Beaucoup de personnes souhaiteraient que soient développés des services de baby-sitting.

En pratique c'est « la débrouille » qui prévaut : famille, amis, voisins, avec parfois des formes originales de solidarité (interphone entre appartements, système de garde tournante dans un quartier).

➤ ***Les difficultés de logement***

Parfois le logement pèse pour plus de la moitié sur le budget global. L'effondrement des ressources amène fréquemment à quitter l'ancien domicile et à rechercher un logement mieux adapté au budget. Mais ces logements peuvent aussi être situés dans des quartiers insécurisant « *on en est au septième incendie criminel dans l'immeuble en 2 ans* » « *j'avais peur de sortir, j'étais insultée en permanence* » et à la peur au quotidien se rajoute la peur de voir son enfant « mal tourner » « *je fais de mon mieux mais comme je travaille tard, je ne peux pas toujours le surveiller* »

A titre d'exemple beaucoup de femmes disent ne pas vouloir habiter en rez de chaussée dans certains quartiers « *mon bailleur social ne comprend pas pourquoi* », ou si elles n'ont pas de choix, d'être même obligées de fermer leurs volets en permanence, ce qui renforce l'aspect suspect de leur situation.

➤ ***Les difficultés de transports***

Les difficultés de transport sont connues en Seine et Marne. La question du transport est essentiellement liée au travail et à ses horaires ainsi qu'aux conditions de garde des enfants.

Dans certains villages il n'y a que deux dessertes par jour, le matin et le soir, et la combinaison avec les horaires de travail et les horaires de garde constitue un véritable « casse tête ».

Enfin beaucoup de femmes n'ont pas le permis de conduire et souhaiteraient que des prêts spécifiques se mettent en place pour faciliter son obtention.

➤ ***Le sentiment d'incohérence des dispositifs d'aides***

Les personnes interrogées reconnaissent l'importance des aides financières légales « *puisque j'y ai droit* » mais sont plus réticentes à l'égard des aides facultatives perçues comme de la charité « *je ne veux pas aller aux Restaurants du cœur, j'ai ma dignité* », « *je ne suis pas une assistée* ».

Mais ce qu'elles déplorent avant tout c'est l'illisibilité, l'incohérence, voire l'injustice des différents dispositifs dont elles relèvent. « *C'est mal foutu* » « *C'est pas logique* » « *C'est injuste* » « *On ne vous aide que si vous êtes déjà aidée* » « *Le fait d'élever seule mon enfant handicapé ne me fait toucher que 60 euros de plus par mois, comment voulez vous que je m'en sorte avec ça ?* » « *On devrait traiter les problèmes au cas par cas* » « *la commission de surendettement s'est basée sur des revenus dont je ne dispose plus aujourd'hui* » « *en fait il vaut mieux se retrouver seule avec trois enfants qu'avec deux ou un* » « *comme j'ai travaillé dans une mairie on me dit que je n'ai pas droit au chômage et comme j'ai repris des études, je n'ai pas droit au RMI* »

A cela s'ajoute la complexité juridique et administrative « *mon dossier n'était jamais complet* », « *je n'y comprenais rien à la fin j'ai laissé tomber* », « *je ne savais pas à qui m'adresser* » « *je ne tombais jamais sur la bonne personne* » « *on me baladait de services en services* » « *vous appelez dix fois et vous tombez sur une boîte vocale, à la fin vous n'appelez plus* » « *on a peut être des droits qu'on connaît même pas* ».

Les dispositifs d'aide sont perçus comme un puzzle que la personne doit reconstituer comme elle peut dans une période de fragilité et renvoie à une forme d'humiliation « *à quarante ans on me traitait comme une petite fille* ».

D'autre part, les effets de seuil peuvent avoir des conséquences dramatiques, ce que rapport Hirsch en 2005 (Commission famille, vulnérabilité, pauvreté) avait déjà mis en évidence.

La question de l'incompréhension des banques est également fréquemment mise en avant : « *j'ai payé 120 euros d'agios pour un prélèvement rejeté de 45 euros* », « *tout s'est écroulé quand j'ai été interdit bancaire* », « *si j'avais pu rééchelonner mes prêts à l'époque aujourd'hui j'en serai déjà sorti* ».

Ce qui revient très souvent c'est qu'au moment de la séparation un prêt rapide de type 0 % aurait grandement facilité la situation pour redémarrer « *je n'avais plus rien, pas un meuble, même pas de linge de rechange* » « *il n'y a pas de montage financier adapté aux accidents de la vie hormis le surendettement* ».

L'environnement relationnel

Toutes les personnes mettent en avant l'importance de l'environnement relationnel, que ce soit pour des raisons matérielles et psychologiques. Inversement les personnes les plus en difficultés sont également celles qui sont dans un isolement social total. L'enquête permet de mettre en évidence l'importance du lien social et a contrario les conséquences de l'isolement social. Le fait de « *pouvoir souffler* » est le terme qui revient le plus fréquemment.

Toutefois il convient de distinguer certaines caractéristiques de cet environnement relationnel.

➤ ***La famille d'origine***

L'environnement familial joue un rôle essentiel vis à vis du monoparent comme vis à vis de l'enfant. Ce rôle est autant matériel que psychologique et il a une double signification : il est un support direct pour le monoparent et il est aussi un relais par rapport à l'enfant pour le maintenir dans une filiation.

Mais paradoxalement la famille d'origine peut être perçue comme étant à la fois problème et solution.

Elle n'est pas perçue comme un « tout » aidant, elle peut même être jugeante ou hostile. Ce qui revient souvent, c'est plutôt le fait d'avoir pu ou de pouvoir compter sur tel ou tel proche dans la famille en particulier que sur la famille en général, ce qui est à mettre en lien avec les difficultés vécues dans l'enfance.

➤ ***L'ex belle famille***

Elle joue un rôle important dans la mesure où elle est souvent présente dans la vie de l'enfant. Elle peut aussi jouer un rôle de médiation avec l'ex conjoint. Mais là encore ce sont des personnes nominatives qui sont citées.

➤ ***Les amis, le voisinage et les relations de travail***

Ils sont très souvent cités pour leurs apports spécifiques et perçus comme moins jugeants que la famille. A de nombreuses reprises il est fait mention de telle ou telle relation ayant plus apporté que la famille. Parfois sur des aspects matériels simples comme le bricolage, le don de vêtements, les courses mais surtout par rapport aux gardes d'enfant, et également en terme de conseil, d'écoute.

➤ ***Les tiers sociaux***

Le soutien de tiers sociaux (enseignants, psychologues, médecins, gendarmerie, travailleurs sociaux, associations, etc.) est fréquemment évoqué : il n'est pas toujours simple de demander de l'aide à des proches, même les amis.

Par delà la famille et les relations amicales, les tiers sociaux sont considérés comme indispensables en raison de la neutralité qu'ils représentent. Il est souvent plus facile d'exprimer ses difficultés à une telle personne qu'à un proche pour lequel l'image que l'on veut donner est importante pour soi et ses enfants « *je ne veux pas les embêter avec mes problèmes* », « *j'ai la réputation d'être une rigolote, alors ils ne comprendraient pas* ».

Très massivement, l'action des travailleurs sociaux est remerciée et le plus souvent, là encore, ils sont identifiés de façon nominative pour la qualité de

leur écoute et de leurs conseils « *Elle m'a dit : attendez ça se passe pas comme ça, on va trouver une solution, c'est grâce à elle que je m'en suis sorti* ».

Mais souvent les travailleurs sociaux sont aussi repérés comme impuissants face aux logiques institutionnelles. « *Ils font ce qu'ils peuvent, mais ils ne peuvent pas grand chose* ».

Le rapport Hirsch a mis en évidence la nécessité d'établir une nouvelle relation des familles avec les services sociaux selon trois axes : que les familles aient un nombre faible d'interlocuteurs, que les travailleurs sociaux aient un nombre de personnes à suivre à échelle humaine et enfin ne pas faire subir aux familles la complexité de l'organisation de l'action sociale.

➤ ***Le regard social***

A tort ou à raison, les personnes estiment souvent que leur situation est perçue comme anormale, suspecte, voire même coupable « *on se sent toujours dévalorisée* », « *mes voisins me disent que ce n'est pas normal d'avoir eu ce logement si vite* », « *mes collègues de travail me font bien sentir ma situation* » « *ils pensent que si je n'ai pas retrouvé de mari, c'est qu'il y a quelque chose* ».

Même si les mentalités évoluent, les monoparents expriment le malaise de vivre dans une situation socialement suspecte : suspicion de profiter du système et suspicion plus insidieuse d'être une mauvaise mère ou un mauvais père après avoir été un mauvais conjoint. Un exemple est celui d'une institutrice étonnée que tel enfant « *n'ait pas le profil type des enfants de divorcés* ». La mère a demandé « *il y a donc un profil type ?* » la réponse était oui. On peut se demander sur quels critères se construit une telle affirmation.

Dans le meilleur des cas, la monoparentalité est considérée comme transitoire, dans le pire des cas elle est considérée comme un échec, voire même une faute.

La souffrance exprimée par les personnes n'est pas seulement celle de leur vécu, c'est aussi celle d'un manque de reconnaissance, voire d'une culpabilisation de ce vécu « *on me fait comprendre que je l'ai bien cherché* »

Enfin les personnes demandent à ne pas être considérées comme des « demi familles » mais bien des familles à part entière.

Conclusions générales et propositions

Quatre axes forts se dégagent :

Quelles familles pour demain ?

Les situations de monoparentalité s'accroissent en France depuis une quinzaine d'années. On peut estimer qu'elles concernent aujourd'hui au moins un quart des enfants et il semble que dans l'avenir une femme sur trois sera confrontée à ce type de situation de manière plus durable que les hommes.

La monoparentalité est devenue un fait social majeur (et non plus marginal) qui vient bousculer les représentations de la famille.

Il convient probablement aujourd'hui de se poser la question non pas de ce que « devrait être » la famille mais de comment mieux tenir compte de l'évolution réelle des modes de vie familiaux.

La monoparentalité est massivement liée à une situation de rupture après une vie commune plus ou moins longue et dans une moindre mesure à des situations d'abandon qui tendent à progresser ces dernières années.

Si elle concerne surtout les femmes, les hommes sont de plus en plus concernés mais avec une différence majeure : pour des raisons objectives (place dans la société) et subjectives (place qu'on se donne dans ce qu'on se représente comme une famille) les hommes sont plus dans la logique de reconstitution familiale que les femmes.

Les critères d'observation et d'analyse des situations de monoparentalités semblent inadaptés et de ce fait la réponse sociale est inadaptée

La définition même de la monoparentalité, et la réponse sociale que l'on est censée lui donner, pose problème dès lors que chaque Institution sociale pose ses propres postulats sur un modèle de la famille qu'elle ne remet pas en question au regard de la réalité.

Les témoignages soulignent tous le sentiment de décalage entre des réponses « prêtes à porter » et le besoin de « sur mesure » en fonction des situations.

Au point que ces situations deviennent invisibles, les personnes estimant que le temps et l'énergie dépensés pour les demandes d'aides devient finalement plus coûteux que les résultats obtenus, elles préfèrent « se débrouiller autrement ».

L'action des travailleurs sociaux n'est pas mise en cause (bien au contraire) mais plutôt la complexité et souvent l'incohérence, voire l'injustice, des dispositifs.

Conformément à ce qui a été souligné dans le rapport Hirsch, il serait souhaitable que les Institutions sociales se coordonnent mieux, déjà à partir de critères communs sur les situations de monoparentalité pour proposer ensuite une information homogène et limiter le nombre d'interlocuteurs : rappelons à quel point le fait de pouvoir compter sur telle personne de façon clairement identifiée est rassurant pour la personne en situation de vulnérabilité.

Mais aussi, comme l'a souligné ce rapport, que les acteurs sociaux aient un nombre de personnes à suivre à échelle humaine.

L'impact au quotidien des conditions matérielles d'existence est la première préoccupation dans les situations de monoparentalité

Lors de la séparation, l'effondrement psychologique est presque toujours associé à un effondrement économique. Massivement la question du prêt à 0% (et non l'assistanat) est une solution évoquée soit parce qu'il a permis de faire face à une situation d'urgence, soit parce qu'il aurait pu le permettre.

La CAF a déjà mis en place ce type de prêt, mais la question est de savoir si une plus grande généralisation est possible, sans doute avec des taux adaptés et peut être dans le cadre d'un partenariat public/privé.

Ensuite la question des modes de garde des enfants est la priorité majeure. Par delà la question des structures de type crèche ou halte garderie, se pose la question du développement dans un cadre organisé et sécurisé de services d'aide à la personne comme le baby-sitting.

Ensuite la question des modes de garde des enfants est la priorité majeure. Par delà la question des structures de type crèches ou haltes-garderies, se pose la question du développement des services de type « aide à la personne » prévus par la Loi de cohésion sociale. Dans cette logique des services structurés et sécurisés de « baby-sitting » pourraient être développés.

Le logement est également une problématique récurrente à la fois en terme financier et en termes de cadre de vie.

En interne des questions quotidiennes de type bricolage pourraient trouver des solutions à travers le développement des services à la personne.

En externe il apparaît essentiel que les bailleurs sociaux prennent en considération la double peur (pour soi et pour ses enfants) qu'engendrent certains quartiers, et dans ces quartiers, certaines localisations à risque comme les rez-de-chaussée.

Les transports sont depuis longtemps identifiés en Seine et Marne comme une difficulté majeure.

Au delà des dispositifs structurels, deux aspects pourraient être améliorés : l'aide au permis de conduire (ce qui renvoie à ce qui a été dit plus haut sur les modalités de prêts adaptés) et l'aide au covoiturage.

La qualité et la multiplication des différentes formes de lien social qui entourent les situations de monoparentalité est un élément déterminant qui permet de répondre aux attentes et aux besoins des personnes concernées

Plusieurs souhaits ont été émis comme :

- favoriser des lieux de parole et d'entraide peut être à partir des CCAS et des Centres sociaux, pour pouvoir échanger autour des pratiques au quotidien, se transmettre des informations ou tout simplement sortir de l'isolement
- trouver des formes de relais vis à vis de l'enfant « pour pouvoir souffler »: soutien scolaire dans le cadre des services à domicile, mais aussi soutien éducatif et psychologique ou encore comme pouvoir, de façon réciproque, accueillir de temps en temps l'enfant et surtout l'adolescent dans une autre famille.

Annexe 1 : les sources

Les sources quantitatives

INSEE :

- Le recensement de 1999 et les précédents
- Les recensements partiels de 2004 et 2005
- L'évolution des mariages et des séparations/divorces entre 2000 et 2005
- Taux de divorce selon la durée du mariage et l'année du divorce, INSEE 2006
- L'évolution de la natalité en France depuis 1901

CAF :

- Les données 2000 et 2005

D'autres sources ont été explorées mais sans résultats pertinents :

- *soit par absence de données*
- *soit par des données déjà liées à l'INSEE et/ou à la CAF*
- *soit par absence d'exhaustivité*

Les études

Il existe de nombreuses études sur la monoparentalité, généralement issues du recensement de 1999. Parmi les principales, nous ne citons ci-dessous que celles qui nous sont apparues pertinentes dans le cadre de l'enquête quantitative.

- « Les familles monoparentales en France » Centre d'Etude de l'Emploi, Juin 2007
- « Des ménages toujours plus petits » Etude INSEE Première, Octobre 2006
- Rapport d'activité 2005-2006 de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et compte rendu des travaux sur les familles monoparentales et les familles recomposées (Février 2006)
- Rapport à l'Assemblée Nationale de la « Mission d'information sur la famille et les droits des enfants » du 25 Janvier 2006.
- « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie » Etudes et résultats – DREES – Avril 2005
- « Femmes et hommes, regards sur la parité » INSEE 2004
- « Familles et politiques familiales » Cahiers français n°322 – La Documentation française, Septembre/Octobre 2004
- « 1,6 millions d'enfants vivent dans une famille recomposée » Etude INSEE Première, Juin 2003

- « Etude de l'histoire familiale » de l'INED/INSEE de 2003 basée sur le recensement de 1999 et sur une enquête spécifique réalisée la même année.
- « Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France » - Droits des femmes – Juin 2002
- « La résidence en alternance des enfants de parents séparés », Études et Statistiques Justice n° 23
- « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans » Etude INSEE Première, Novembre 2000
- « Protection de l'enfance : mieux connaître les circuits, mieux comprendre les dangers » ODAS 1999

Annexe 2 : La démarche méthodologique

Les principales données comparables entre elles sont celles de l'INSEE et celles de la CAF avec quelques ajustements qui se sont avérés nécessaires :

1/ Certains allocataires gérés par la CAF résident hors du département. Nous avons donc recalculé les données départementales en totalisant les données cantonales (43 cantons) plus les deux villes de Meaux et Melun qui sont comptabilisées à part.

2/ Les notions de ménages et de familles au sens de l'INSEE ne renvoient pas à la notion de foyer allocataire au sens de la CAF qui s'appuie :

- d'une part sur la notion de Foyer allocataire : il est composé de l'allocataire, de son conjoint ou concubin, et des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations. Le nombre d'allocataires est égal au nombre de foyers allocataires.

La notion de foyer allocataire ne saurait être assimilée à celle de ménage au sens de l'INSEE : ainsi plusieurs foyers allocataires peuvent faire partie d'un même ménage ou encore ne pas être rattachés à un ménage (exemple des SDF).

- d'autre part sur la notion de Population allocataire (ou population couverte par la CAF) : il s'agit de toutes les personnes vivant dans les foyers allocataires.

3/ Les données INSEE portent sur les familles comportant des enfants de moins de 25 ans, celles de la CAF sur les enfants de moins de 19 ans. Par ailleurs certaines situations monoparentales échappent à la CAF, soit parce que les personnes n'ont pas droit aux dispositifs d'aides, soit parce que les personnes ont renoncé à faire valoir ces droits. Au total, on peut estimer que c'est environ 19 % de la population monoparentale qui échappe à la CAF.

En pratique les seules données comparables portent sur la population monoparentale rapportée à la population totale.

- *Pour l'INSEE la population monoparentale (enfants+monoparents) rapportée à la population totale recensée ou évaluée*
- *Pour la CAF la population monoparentale (enfants+monoparents) couverte par la CAF rapportée à la population totale couverte par la CAF*

Concrètement lorsque les besoins de l'étude le justifiaient et lorsque les données étaient disponibles, les comparaisons ont été faites entre l'INSEE et la CAF. Sinon les données les plus exploitables, parce que les plus détaillées, restent incontestablement celles de la CAF.